



Règlement intérieur de la course à pied 5 km et la marche libre

1. Organisation :

Dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, l'Île Saint-Denis et Villeneuve-la-Garenne s'unissent pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes. De ce fait, les 2 villes organisent une course de 5 km et une marche libre.

2. Date et horaire :

La course et la marche se tiendront le 9 mars 2025.

Le village du départ devant la mairie de l'Île Saint-Denis ouvrira à partir de 8h, le Village de l'égalité (à l'arrivée à VLG) ouvrira à partir de 9h30.

Le départ de la course aura lieu à 10h et la marche à 10h15.

La fin de la course est prévue pour 11h/12h et celle de la marche arrivée libre (les marcheurs emprunteront uniquement les trottoirs et non les voies de circulation).

3. Conditions de participation :

3-1 Les inscriptions :

- Les inscriptions à la course et à la marche devront être effectuées soit en ligne sur le site villeneuve92.com
- Sur place, le jour de la course au village du départ à partir de 9h.

3-2 Le public :

La course est ouverte à toute personne âgée de 14 ans et plus.

La marche est ouverte à tout public dont les mineurs et personnes en situation de handicap

3-3 Documents à fournir :

Formulaire d'inscription

Un questionnaire Santé Sport et règlement intérieur signé.

4. Déroulement de la course et de la marche :

La course se déroulera sur un parcours balisé de 5 km et non chronométré.

La marche se fera uniquement sur les trottoirs du parcours, à partir du pont de l'Île-St-Denis arrivée libre à la mairie de Villeneuve-la-Garenne.

Les participants doivent suivre les instructions des organisateurs et respecter le code de la route le long du parcours.

Tout comportement antisportif ou dangereux sera sanctionné, et les contrevenants pourront être disqualifiés.

5. Le parcours :

Départ à L'Île Saint-Denis, rues impactées :

- quai de la Marine / quai de Seine/ quai du Châtelier/ Rue Mechin (Île-St-Denis)
- Pont ISD-VLG -D986
- Quai Alfred Sisley/Rue Mathilde de Milliard / rue de la Fosse aux Astres
- Avenue Jean Moulin/rue Armand Blanchonnet/ rue Henri Barbusse

Arrivée : parvis de l'Hôtel de ville de Villeneuve-la-Garenne

6. Sécurité :

Les participants doivent porter leurs dossards de manière visible sur le devant de leur tenue pendant toute la durée de la course.

Les coureurs et marcheurs sont responsables de leur propre sécurité pendant la course.

Des secouristes seront présents sur le parcours et à l'arrivée en cas de besoin.

7. Résultats :

La course ne sera pas chronométrée.

8. Poste de ravitaillement :

Au départ et à l'arrivée de la course, eau, jus, fruit et barre chocolatée seront distribués pour chaque participant.

9. Récompenses :

Trophée pour chaque podium de chaque catégorie féminine et masculine.

Tous les participants recevront une médaille de participation à l'arrivée.

Une récompense sera attribuée à l'association, service municipal et l'école la plus représentée des 2 villes.

10. Service Médical :

Un poste de secours sera mis à disposition à l'arrivée.

Une voiture balaie accompagnée d'une équipe secouriste suivra la course

11. Annulation ou report de l'événement :

En cas de conditions météorologiques dangereuses ou d'autres circonstances imprévues, l'événement peut être annulé ou reporté à une date ultérieure.

12. Respect de l'environnement :

Les participants sont tenus de respecter l'environnement et de ne pas jeter de déchets sur le parcours. Des poubelles seront mises à disposition au départ et à l'arrivée.

13. Acceptation du règlement :

En s'inscrivant à la course à pied ou à la marche, chaque participant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.